



COMMUNIQUÉ du 23 juin 2008

MISE AU POINT DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DU GARD

Suite à la parution du communiqué de presse du Conseil National du lundi 23 juin 2008 intitulé :

« De l'utilité de s'inscrire à l'Ordre... »

L'escroc, le « faux kiné » dont il a été question dans la presse a présenté, lors de son embauche au centre hospitalier universitaire de Nîmes, **une attestation d'enregistrement de demande d'inscription au tableau du Gard.**

Cette attestation d'enregistrement de demande d'inscription lui a été délivrée par le conseil du Gard le 30 mai 2008.

Au nombre des documents transmis :

- Une photocopie de diplôme d'État, confirmation de faux le 19 juin 2008 pour une demande de vérification de validité par courriel du 30 mai 2008.
- Un passeport, qui s'est révélé avoir été volé et maquillé (information du 19 juin 2008).

Notre communiqué de presse du 20 juin 2008 avait pour objectif de réfuter le propos, attribué à la directrice des ressources humaines du CHU de Nîmes, selon lequel l'escroc avait « *produit des photocopies certifiées conformes de ses diplômes et de son inscription à l'ordre des kinésithérapeutes* ». Une adjointe de la DRH a reconnu, lors d'un contact téléphonique, que leurs services avaient eu communication d'une attestation d'enregistrement de demande d'inscription au tableau et non une attestation d'inscription au tableau du Gard.

Ce même communiqué de presse s'inscrivait en faux concernant l'affirmation, par les services de communication du CHU, selon laquelle la vérification des diplômes et titres de cet escroc était « OK ».

Il est faux d'affirmer (quatrième paragraphe du communiqué du conseil national en référence), concernant la situation d'exercice illégal en question, que la procédure de demande du bulletin n°2 du casier judiciaire n'a pas été faite. Le bulletin en question a été délivré le 05 juin 2008.

Cette affirmation a fort déplu à notre assistante de direction à laquelle -et à elle seule - j'ai délégué mon habilitation à faire les demandes de communication de casier judiciaire.

Elle fait un travail remarquable, elle en a toute notre reconnaissance autant que notre soutien.

Il est faux d'affirmer que la consultation de cet extrait du casier judiciaire aurait permis d'éviter la supercherie.

Le conseil du Gard a demandé communication du casier judiciaire de la personne dont l'identité a été usurpée.

Le conseil du Gard n'aurait pu demander communication du casier judiciaire de l'escroc, puisque celui-ci avait pris l'identité d'un autre.

Obtenir communication du bulletin n°2 du casier judiciaire n'affranchit pas les conseils départementaux d'une autre obligation de leur mission d'inscription au tableau : **la vérification des titres** (Art R4112-2 du CSP).

L'exercice illégal par cet escroc aurait pu être évité si toutes les DRASS « jouaient le jeu » :

- En répondant à nos demandes de vérification de validité des diplômes ou des autorisations d'exercice en quelques jours. Notre secrétariat observe une plage moyenne des délais de réponse qui s'étend du jour même jusqu'à une quinzaine de jours.
- En répondant à nos demandes de vérification : ce qui n'est toujours pas le cas pour les DRASS de Midi-Pyrénées, d'Île-de-France et pour une partie des autorisations d'exercice ministérielles. Le conseil du Gard relance ces organismes très régulièrement.

Notre mission de vérification de titres est entravée par la mauvaise organisation de certains des services qui ont en charge de nous répondre ou par des décisions de responsables administratifs se moquant de la Loi.

D'emblée, à la faveur de l'éclairage apporté par cette affaire d'exercice illégal, un de nos objectifs de communication a visé le rappel de l'obligation faite aux des masseurs-kinésithérapeutes de demander leur inscription au tableau de l'Ordre.

Ce dossier doit aussi être utilisé pour aboutir enfin à ce que certaines DRASS ne fassent plus obstacle à notre obligation légale de vérification des titres des candidats à l'inscription au tableau, et ce dans un délai qui ne devrait pas dépasser une semaine.

Pour le conseil du Gard : Jean-Pierre FORTIN, Président